

Médiator paravent des vaccins contre l'Hépatite B ?

Les révélations sur les pratiques mafieuses autour des médicaments et de la santé

L'affaire du Médiator nous permet de voir comment l'industrie pharmaceutique met à mal la santé publique. En fait il s'agit plutôt d'une instrumentalisation de la santé publique. Voici ci-dessous les points les plus importants relevés **par l'IGAS dans son rapport du 15 janvier 2011** :

L'inspection générale des affaires sociales a rendu public un diagnostic accablant sur la gestion par les autorités sanitaires du Médiator.

Le rapport constate que le laboratoire est intervenu sans relâche auprès de la chaîne du médicament pour pouvoir poursuivre la commercialisation.... Cette stratégie a anesthésié les acteurs de la chaîne ... en les roulant dans la farine, d'après 2 anciens présidents de la commission d'AMM.

Le dispositif de pharmacovigilance (Afssaps¹) a failli à sa mission d'identifier et d'instruire, dans un délai raisonnable, les effets indésirables graves liés à l'usage du médicament. L'échec collectif est à rechercher dans l'insuffisance de culture de santé publique et en particulier dans un principe de précaution fonctionnant à rebours.

Etre vigilant suppose d'être informé, d'être réactif, d'avoir la disponibilité d'esprit nécessaire, de savoir écouter les opinions minoritaires et d'être capable de reconnaître que l'on s'est trompé .

Le doute bénéficie non aux patients et à la santé publique, mais aux firmes pharmaceutiques.

*La réévaluation du bénéfice/risque est considérée comme **une procédure exceptionnelle**.*

L'agence est trop souvent caractérisée dans son fonctionnement par une accoutumance au risque. Accoutumance incompatible avec l'exercice d'une mission de sécurité sanitaire.

Autres points soulignés :

- *Le rôle des demandes successives d'études pour alimenter la recherche d'un consensus a des effets pervers graves.*
- *Le poids des liens d'intérêts des experts avec un fonctionnement de l'agence pratiquant une coopération institutionnelle avec l'industrie pharmaceutique qui aboutit à une forme de coproduction des expertises et des décisions qui en découlent.*
- *Toutes les décisions prises au sein de l'Agence (Afssaps), mais aussi par la Haute Autorité de santé, ont été préparées par des experts qui rendent leurs avis. Tous ces médecins sont associés très étroitement au processus de décision. Là aussi de très graves défaillances, pour certaines d'entre elles incompréhensibles, ont été relevées par la mission.*
- *Des directions générales mal informées, des ministres non avertis.*

Peut-on croire un instant que ces défaillances n'aient concerné que le Médiator ?

Au contraire le diagnostic de l'IGAS laisse entendre que cette façon de fonctionner était devenue une pratique générale. Cette dérive institutionnalisée doit donc être étendue aux circonstances qui ont été mises en œuvre dans le suivi des vaccins contre l'hépatite B.

Dès l'utilisation des vaccins contre l'HB, des atteintes du système nerveux central ont été signalées. Cela ressort bien lors des journées de l'Institut National de Veille sanitaire (29 nov 2007) où Anne CASTOT représentante de l'Afssaps rapporte qu'en 1993 l'Agence enregistre les premières notifications de SEP ou d'autres pathologies après VHB. Elle précise qu'en Mars 1995 l'Afssaps lance un bulletin d'alerte sanitaire

¹ Agence française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé

à l'Europe le 15 et récidive même le 27 avec une seconde alerte. Comment de telles démarches peuvent-elles être entreprises sans preuves convaincantes ?

Ainsi dès le début de cette vaccination l'alerte a été donnée ! Mais cela a-t-il changé quelque chose ? Un expert² très au courant de toutes ces manœuvres dilatoires précise : Comment saper l'évidence ? Il suffit de produire du doute. Une vieille pratique utilisée avec succès par les industriels du tabac, de l'amiante, des produits toxiques³. Il s'agit de :

S'abriter derrière des experts corrompus et largement compromis

Entreprendre des études bidon

Manipuler l'information

Falsifier les données

Quand on regarde avec précision tous ces épisodes reliés aux vaccins Engerix et Genhevac, on est obligé de constater que l'affaire du Médiateur est bien peu de choses en comparaison, puisque la campagne de vaccination VHB a concerné entre 27 et 30 millions de personnes initialement en bonne santé dont un grand nombre de nourrissons⁴ et d'adolescents.

Instrumentalisation de la justice

Mais si dans le suivi des effets secondaires des vaccins contre l'hépatite B tout cela s'est présenté de façon répétée dès leur mise sur le marché, cette main mise des firmes s'est même étendue jusque dans l'espace judiciaire. Une façon d'intégrer les magistrats dans les principaux relais de désinformation téléguidée par l'industrie pharmaceutique.

En 1998 le tribunal de grande instance de Nanterre prononce deux premières condamnations. Par la suite la cour d'appel de Versailles confirme les deux condamnations des fabricants, bien que les experts exonèrent le vaccin.

En octobre 2000, dans cette ambiance judiciaire, plutôt favorable aux victimes du vaccin, les procès commencent à se multiplier. Mais le 23/11/00, alors que ces deux affaires sont encore en appel et donc vont aller nécessairement en cassation, ***un colloque Droit médecine et société*** est organisé par la Grande Chambre de la Cour de cassation. C'est l'Académie de Médecine, dont chacun connaît sa forte tendance à surenchérir sur les autorités en place, qui en est l'organisatrice, même si jusqu'à présent elle n'a apporté aucune contribution sur ce sujet.

Cette intervention peut se résumer ainsi « *si vous condamnez les fabricants de vaccins, la conséquence sur l'opinion publique sera désastreuse. Cela entraînera une catastrophe de santé publique* ». En conséquence et sans surprise, l'intégralité des arrêts de cassation, sauf un en 2009, ont été favorables aux fabricants. En effet les arrêts de septembre 2003 cassaient ceux de Versailles.

Cette brillante manœuvre a permis un éditorial dans une grande revue d'hépatologie qui faisait d'une pierre deux coups avec cette présentation « *Il est indubitable que les recommandations du jury et l'arrêt de la Cour de cassation sont un argument en faveur de la vaccination.* »

² CRII-GEN : risques des vaccins issus du génie génétique

³ « Signaux précoces et leçons tardives : Le principe de précaution 1896 – 2000 » Une analyse de l'agence européenne pour l'environnement, publié par l'institut français de l'environnement.

⁴ encore maintenant puisque le vaccin contre l'HB est en quelque sorte caché dans l'infanrix hexa spécialement destiné à ces derniers !

Extension du domaine de la manipulation au niveau planétaire

En effet, le 11 septembre 2003 une conférence internationale de consensus sur la vaccination contre le virus de l'HB se tenait, tout à fait opportunément à Paris, sur injonction du ministre. Conférence de consensus dont les règles d'organisation ont été complètement bafouées (page 201 Alertes grippales) : « *Aucun des experts ayant si peu que ce soit documenté la toxicité du vaccin n'a été invité, ni même informé de la conférence. On a même vu Chen, zélateur notoire de cette vaccination et coauteur d'une étude cas/témoign excessivement rassurante, invité à présenter l'étude antagoniste en lieu et place de ses auteurs légitimes.* »

Ainsi ces deux exemples, parmi bien d'autres, nous montrent comment le pouvoir d'influence des laboratoires pharmaceutiques en matière de vaccination peut s'exercer jusque dans les sphères du pouvoir à tous les niveaux tant judiciaires qu'étatiques. L'exemple le plus convainquant de ce réseau d'influence qui s'étend à tous les niveaux des états nous a d'ailleurs été resservi à chaud avec la formidable pandémie du virus grippal H1 N1. Une nouvelle démonstration à l'échelle de la planète, pour ceux qui ont encore du mal à estimer l'emprise délétère des laboratoires pharmaceutiques sur la médecine et sur nos vies⁵.

Inutile alors de s'interroger sur une des conclusions de l'IGAS : « *Le doute bénéficie non aux patients et à la santé publique, mais aux firmes pharmaceutiques.* »

Une justice en soutien aux laboratoires ?

Dans le domaine de la justice la dernière aventure concernant les vaccins contre l'HB est en train d'innover encore. Ainsi en octobre 2009 lors de dépôt de nouvelles plaintes auprès du juge d'instruction BERTELLA JEFFROY une délégation emmenée par ALIS apprend que les dossiers de malades gravement handicapés ont été bloqués pendant deux ans par Madame Marjorie OBADIA Vice-Procureur du Parquet de Paris chargée du pôle santé. A ce titre elle a eu à connaître l'intégralité des dossiers des plaignants victimes.

Or justement c'est à l'automne 2009 que Me OBADIA vient d'être nommée Directrice adjointe du service juridique des Hôpitaux de Paris (AP-HP). Aussi des avocats expriment leur colère⁶ de cette nomination de l'ex procureur au service juridique de L'assistance publique Hôpitaux de Paris (AP HP). Cette dernière manœuvre n'est-elle pas une excellente façon d'entraver les procédures puisqu'au parquet, car Me OBADIA a eu les dossiers des victimes ayant porté plainte contre divers établissements de santé de Paris ?

Alors que penser de cet épisode Médiateur qui, malgré de nombreuses circonstances qui auraient dû interrompre ses 30 années de prescription dans notre pays, a réussi à éclater tout récemment grâce à la persévérance d'un médecin ? On ne peut que s'interroger sur les raisons cachées du dévoilement de ce scandale qui a permis de révéler tant de manquements et d'irrégularités.

Comment les autorités retrouvent-elles une virginité dans une séquence de grand nettoyage

En fait l'épisode Médiateur actuel qui démontre la faillite des structures censées surveiller les effets défavorables des médicaments devient une excellente opération de nettoyage de toutes ces instances particulièrement défailtantes.

Ainsi voit-on un ministre jouer les Mr propre et promettre une remise en ordre radical. Est-il lui-même crédible dans cette fonction ?

C'est même l'occasion pour le syndicat de l'industrie pharmaceutique, le LEEM⁷, de suspendre la participation du laboratoire Servier « *afin de permettre aux Entreprises du Médicament d'engager sereinement des discussions avec les Pouvoirs publics dans le cadre du chantier de refonte annoncé le 15*

⁵ **Némésis médicale** l'expropriation de la santé Ivan Illich - Editions du Seuil 1975

⁶ Un article paru dans MARIANNE n°651 semaine du 10 au 16 octobre 2009, rapporte la colère de certains magistrats. Un avocat spécialisé pose la question: pourquoi l'AP-HP est-elle allée faire son marché au Pôle Santé ? Pour mieux entraver les procédures ?

⁷ Mediator : le Leem « suspend » la participation de Servier ... 20 janv. 2011 ... Le Conseil d'administration du **Leem**, réuni le 18 janvier 2011, a décidé de suspendre la participation des laboratoires Servier au **Leem**.

janvier 2011 par Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, et aux laboratoires Servier d'organiser librement leur défense . » Peut-on plus élégamment s'offrir une virginité de bon aloi ? Dans le domaine des vaccins contre l'hépatite B peut-on accepter cette farce au vue des manœuvres antérieures autrement plus pernicieuses et outrancières que ce qui a été révélé autour du Médiateur ?

En effet la stratégie des laboratoires vaccinateurs s'est organisée très en amont en constituant un « Virus hepatitis prevention board »(VHPB), un comité d'experts, qui s'est toujours présenté comme une émanation de l'OMS alors qu'il avait été fondé et financé par les fabricants. On a revu d'ailleurs exactement la même pratique organisée par les laboratoires dans l'épisode de la pandémie de H1N1⁸ où le comité du SAGE était la structure conseil de l'OMS et de son directeur général Margaret CHAN. Sur les quinze scientifiques du groupe trois étaient directement rémunérés par des laboratoires. On n'a pas connaissance chez SERVIER de relais aussi prestigieux et planétaire !

En conclusion nous sommes en mesure de constater que l'épisode médiateur est promu en **parfait paravent pour couvrir certains scandales de santé publique bien plus considérables.**

Médiateur ? Un parfait écran de fumée qui permet, en sacrifiant un bouc émissaire, certes responsable, de dédouaner une instrumentalisation collective avec de très lourds préjudices dans la population abusivement vaccinée, principalement en France avec les vaccins contre l'HB. Mais surtout avec une influence constante des laboratoires pour faire disparaître la réalité accablante des effets secondaires dans l'ensemble de la population .

Il serait sans doute utile de savoir que cette démarche, de vaccination universelle contre le virus de l'HB, présentée sous l'égide de l'OMS a permis de mettre au point une stratégie d'influence qui a été utilisée par la suite pour la diffusion des vaccins Gardasil et Cervarix mais plus encore dans le cadre de la prétendue pandémie de grippe H1N1.

Et dans ce dernier épisode la capacité d'influence et d'instrumentalisation des laboratoires a été telle qu'ils ont réussi à obtenir des contrats qui les dédouanaient de toute responsabilité vis-à-vis des effets secondaires des vaccins mis au point dans des délais inconcevables en terme de sécurité.

Voici donc un médiateur bien utile pour une manœuvre de blanchiment à grand fracas et à moindre frais pour des responsables industriels, médicaux, institutionnels et politiques qui ainsi retrouvent honorabilité et virginité !

Ce faisant, le scandale entourant le « négationnisme » des effets secondaires neurologiques des vaccins contre l'HB est avantageusement passé à la trappe. Tout comme les innombrables complications non neurologiques tout a fait inhabituelles de ces vaccins⁹.

Dr Didier TARTE

⁸ Comité du SAGE est le **groupe** consultatif principal de l'OMS pour les vaccins et l'immunisation. **SAGE** rend directement compte au Directeur général et conseille l' **OMS** ...

⁹ « **Alertes grippales** » Dr Marc GIRARD, 2009, Ed. Dangles, page 183